

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 11

Artikel: Instruction provisoire sur le fusil français modèle 1866 se chargeant par la culasse (Chassepot)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

| | |
|---|----------|
| Tarif des prix des réparations des fusils et pistolets, du 1 ^{er} décembre 1847 | 60 c. |
| Dessins et description des différents objets de l'équipement dans la partie du matériel sanitaire des corps de l'armée fédérale, 1842 | 6 fr. 55 |
| Prescription concernant l'équipement et l'organisation des caisses de vétérinaires pour les compagnies d'artillerie et de cavalerie de l'armée fédérale, juillet 1847 | 1 fr. |

Emis avec autorisation du Département militaire fédéral.

Berne, le 20 février 1867.

Le chef de bureau,

FEISS.



INSTRUCTION PROVISOIRE (1) SUR LE FUSIL FRANÇAIS MODÈLE 1866 SE CHARGEANT PAR LA CULASSE (CHASSEPOT).

DIVISIONS PRINCIPALES DU FUSIL MODÈLE 1866.

Le fusil modèle 1866 se charge par la culasse ; il est du calibre de 11 millimètres.

- Rayures : Inclinaison de droite à gauche.
- Nombre, 4.
- Profondeur uniforme de 0^{mm}3.
- Largeur égale à celle des plans.
- Pas, 55 centimètres.

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Poids de l'arme : Du fusil | 4 kil. 000. |
| Du sabre-baïonnette | 0 630. |
| Du fourreau | 0 385. |
| Poids total, 5 kil. 015. | |

| | |
|---|-----------|
| Cartouche : Poids de la balle | 25 gr. 00 |
| » de la charge | 5 50 |
| » total de la cartouche | 31 50 |
| » du paquet (9 cartouches) | 295 00 |
| Calibre de la balle : à la base du cône | 11 mm 3 |
| » entre la partie cy- | |
| lindrique | 11 0 |
| » au bourrelet | 11 7 |
| Hauteur de la balle | 25 0 |

(1) Cette instruction vient d'être distribuée aux troupes françaises. Une édition portative en sera prochainement publiée chez Dumaine, à Paris.

Le fusil modèle 1866 se divise en huit parties principales qui sont :

- 1° *Le canon ;*
- 2° *La boîte, dans laquelle glisse la culasse mobile ;*
- 3° *La détente ;*
- 4° *La culasse mobile ;*
- 5° *La monture ;*
- 6° *Les garnitures ;*
- 7° *La baguette ;*
- 8° *Le sabre-baïonnette.*

DESCRIPTION DE L'ARME.

Canon. — Le canon est en acier puddlé fondu. On distingue dans le canon :

- 1° L'âme rayée en hélice du calibre de 11 millimètres ;
- 2° La chambre lisse destinée à recevoir la cartouche ;
- 3° La boîte, en acier puddlé fondu, vissée sur le canon et dans laquelle glisse la culasse mobile.

On remarque sur le canon, près de la bouche :

- 1° Le guidon et son embase brasés sur le canon. La fonction du guidon est de fixer, par son sommet, l'un des deux points qui déterminent chaque ligne de mire employée pour diriger l'arme ; — 2° Le tenon de baïonnette, son bouton et sa directrice brasés sur le canon. Le tenon sert à fixer le sabre-baïonnette au canon ; — 3° Le tenon qui sert à fixer la douille du sabre-baïonnette sur le canon.

Du côté du tonnerre, on voit sur le canon la hausse brasée à l'étain, dont le détail est donné plus loin. On remarque encore dans le tonnerre les pans, au nombre de cinq, et le bouton fileté qui se visse dans le taraudage de la boîte.

Boîte. — La boîte, en acier puddlé fondu, sert de manchon à la culasse mobile ; elle présente une fente longitudinale à la partie supérieure pour permettre l'introduction et le jeu de la culasse mobile ; une échancrure élargit la fente sur une partie de sa longueur et permet le placement de la cartouche dans la chambre, qui est conique. Le diamètre de l'entrée est de 18^{mm}5 ; le milieu est de 14,5, et au point de raccordement avec l'âme du canon, ce diamètre est de 11,0 ; sur la tranche postérieure de l'échancrure s'appuie le renfort de la culasse mobile qui supporte l'effort des gaz et le transmet à la boîte. On distingue encore : un trou de forme rectangulaire qui livre passage à la gâchette ; le trou taraudé de la vis du ressort de gâchette ; le trou taraudé de la vis-arrêtoir, et le trou non taraudé de la vis de culasse. La boîte se termine à la partie postérieure par le talon de recul qui s'appuie sur la monture.

Ressort de gâchette. — Il est fixé sur la boîte par une vis ; il comprend : le talon du ressort, la branche, la tête. Dans la tête on distingue la tête de gâchette et les ailettes ; la vis de gâchette sert à fixer le ressort sur la boîte.

Détente — en acier ; fixée au ressort par une goupille, elle prend son point d'appui sur le canon ; la goupille réunit la détente au ressort de gâchette.

Culasse mobile. — L'ensemble du cylindre, du chien, de la tête mobile et de la rondelle en caoutchouc constitue la culasse qui est mobile dans la boîte.

La culasse mobile se compose : 1° du système obturateur ; — 2° du mécanisme destiné à produire la percussion.

L'obturation du tonnerre s'obtient par la dilatation d'une rondelle en caoutchouc vulcanisé qui est placée entre le cylindre et la tête mobile à dard. L'effort des gaz de la poudre s'exerce sur la tête mobile, et, par son intermédiaire, se transmet à la rondelle en caoutchouc qui se dilate à sa circonférence et produit ainsi l'obturation.

La rondelle en caoutchouc est composée de deux parties dures et une partie centrale élastique. Les deux parties dures ont une épaisseur de 1^{mm}5 ; la partie centrale, 7^{mm}, est destinée à produire l'obturation en raison de son élasticité ; les deux parties dures sont destinées à empêcher la dégradation trop rapide de la rondelle. — Cette rondelle est du diamètre de 18^{mm}3 aux deux bases, et de 18^{mm} au milieu de la hauteur. Sa hauteur est de 10^{mm} ; elle est percée à son centre d'un trou qui livre passage à la tige de la tête mobile.

Tête mobile. — La tête mobile, en acier ordinaire, est percée suivant son axe pour le passage de l'aiguille. La tige de la tête mobile, qui porte un collet à son extrémité, pénètre dans un trou pratiqué à la partie antérieure du cylindre et y est maintenue par la vis-arrêtoir placée à l'extrémité du renfort.

Le dard est trempé et recuit ; il a une hauteur de 18^{mm} ; son effet est de ménager, dans le tonnerre, une chambre ardente qui facilite la combustion de l'enveloppe de la cartouche et l'expulsion hors du canon des débris non consumés.

Cylindre. — Le cylindre, en acier ordinaire doux, trempant, est percé dans toute sa longueur pour recevoir la tête mobile, la tige porte-aiguille et le ressort à boudin ; — une cloison sépare le logement de la tête mobile du logement du porte-aiguille. Sur le cylindre on a réservé un renfort surmonté d'une poignée faisant corps avec le renfort et servant à manœuvrer le cylindre.

Un bouchon métallique, vissé à la partie postérieure du cylindre,

sert d'appui au ressort à boudin et livre passage à la tige porte-aiguille.

Sur les parois du cylindre on a pratiqué : 1^o deux fentes servant à recevoir, l'une la tête de la gâchette, l'autre l'extrémité de la vis-arrêtoir; — 2^o deux rainures qui permettent de mettre le chien au cran de sûreté ou à l'abattu; — 3^o un cran dans lequel se place la pièce d'arrêt quand on arme.

Chien. — Le chien est en acier puddlé fondu et sert à armer en bandant le ressort à boudin. On agit sur le chien en embrassant la poignée de l'arme avec les doigts et en faisant effort avec le pouce sur la crête quadrillée pour tirer le chien en arrière.

La tige porte-aiguille — en acier, autour de laquelle s'enroule le ressort à boudin, est fixée au chien par une goupille; sur son extrémité entaillée en forme de T, se fixe le manchon qui reçoit la tête de l'aiguille; à l'extrémité du coude du chien est fixée la pièce d'arrêt, qui est maintenue par une goupille; elle est destinée à s'engager dans les rainures du cran de sûreté ou du départ.

Dans le corps du chien est fixée la *noix* qui porte un cran devant lequel vient se placer la gâchette, quant on met l'arme au cran du bandé.

A la partie postérieure et au-dessous du chien, on a placé un *galet* en acier qui a pour but de faciliter le jeu de la culasse mobile en diminuant les frottements du chien sur le fond de la boîte.

L'aiguille, — en acier fondu, trempé et recuit, d'une longueur de 74^{mm} et du diamètre de 1^{mm}5, produit, par le choc de sa pointe, l'inflammation du fulminate placé à la base de la cartouche.

Le *manchon,* — en acier, entaillé à sa partie postérieure de manière à s'ajuster sur le T, porte à la partie antérieure un trou dans lequel s'engage la tige de l'aiguille qui se trouve ainsi liée au chien.

Le *ressort à boudin* — est un fil d'acier de 82^{mm} de longueur, enroulé sur une tige d'un diamètre voulu, chauffé à la couleur rouge-cerise dans un four à reverbère, trempé, puis recuit à l'huile. Il entoure le porte-aiguille et s'appuie par une de ses extrémités sur le manchon, par l'autre sur le bouchon qui se visse sur la partie postérieure du cylindre.

Le *bouchon* — en acier, porte par son embase sur la partie postérieure du cylindre; il sert d'appui au ressort et livre passage à la tige porte-aiguille; il se visse dans le cylindre au moyen d'une clef ménagée à l'un des bouts de la lame du tourne-vis, qui s'adapte au carré disposé à cet effet.

Monture. — La monture est une pièce en bois de noyer sur laquelle

toutes les parties du fusil sont assemblées et disposées suivant les exigences du tir et du maniement de l'arme.

On distingue dans la monture : le logement du canon, les encastremens de la boîte et des pièces de la détente, la mortaise qui livre passage au levier de détente, l'encastrement dans lequel vient s'appuyer le talon de recul, le logement de la queue de culasse et le trou de la vis de culasse, le canal de la baguette, l'embase de la grenadière, les logements des ressorts d'embouchoir et de grenadière, l'encastrement de la sous-garde et celui du battant de crosse, enfin l'encastrement de la plaque de couche.

(A suivre.)

ACTES OFFICIELS.

Le département militaire de la Confédération Suisse a adressé aux autorités militaires des cantons, les circulaires suivantes :

Berne, le 7 mai 1867.

Tit. — Le Conseil fédéral a maintenant fixé les ordonnances pour la transformation des fusils de grand et de petit calibre en fusils se chargeant par la culasse, et nous avons l'honneur de les porter à votre connaissance en un certain nombre d'exemplaires.

Chargé de l'exécution des décisions du Conseil fédéral, le Département a pris les mesures les plus complètes pour pousser, avec la plus grande énergie, les travaux de transformation.

Les circonstances actuelles, qui font encore prévoir comme possible une soudaine mise sur pied d'un grand nombre de troupes, nous obligent, dans la transformation des armes, d'avoir, avant tout, égard à cette éventualité et de prendre nos mesures de telle sorte qu'alors même que nous serions surpris au milieu de la transformation par une forte mise sur pied de troupes, elle puisse malgré cela avoir lieu en tout ordre et tranquillité.

Pour que cela soit possible, il ne nous a pas été permis de tenir compte d'une foule d'intérêts auxquels nous aurions eu si volontiers égard dans d'autres circonstances ; ainsi, par exemple, la transformation doit avoir lieu sans égard à la question de savoir si ce corps-ci ou ce corps-là aura à subir plus tard un cours de répétition.

Néanmoins nous attendons du patriotisme éclairé des autorités militaires cantonales et des administrations d'arsenaux qu'elles exécuteront en plein et en totalité les mesures ordonnées par nous ; ce n'est que de cette manière que l'on pourra éviter le désordre et les irrégularités.

Les dispositions générales à l'exécution auxquelles nous vous invitons par la présente circulaire et que nous nous réservons de compléter par des instructions spéciales sont les suivantes :